



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 11 juillet 2017

**Discours de M. Edouard PHILIPPE, Premier ministre
Forum Europlace**

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président de Paris Europlace, cher Gérard,

Monsieur le Ministre, cher Benjamin,

Madame la Ministre,

Monsieur le Gouverneur,

Mesdames et Messieurs,

Ladies et Gentlemen, welcome to Paris !

I am really glad to be here with you today.

I am going to do what a French Prime Minister should probably not when he speaks in France: I am going to make a speech in English. Not a whole speech, part of a speech.

First because it won't be easy for me since my English got rusty. And secondly because it won't be easy for you either!

The message I want to share with you is clear and simple: the French Government is committed to boost Paris' attractiveness by all means. We want Paris to become Europe's new number 1 financial hub after Brexit.

To that end we have prepared a bold package to enhance the standing of Paris, building on our assets and our central position in Europe. This package is powerful and comprehensive. It addresses taxation, labour law, the business-friendly environment, and also international schools.

Our goal is to send a strong signal to the world business community. Paris is ready and France is back.

And now, let's get back to French.

Ma grand-mère ne connaissait strictement rien au monde de la finance mais elle était dotée d'un certain bon sens. Je ne dis pas que c'est incompatible mais enfin ma grand-mère disait que les discours les moins longs étaient toujours les plus courts et je vais donc essayer de ne pas la faire mentir.

L'attractivité de la place financière de Paris est un objectif. Soyons clairs, cette attractivité, elle ne se décrète pas, elle se démontre et nous devons vous en convaincre. Et il n'y a en qu'en se fixant comme objectif de vous en convaincre qu'elle sera réelle.

Comment est-ce que nous voulons vous en convaincre ? En faisant d'abord et en ayant conscience que la politique qui permet de promouvoir l'attractivité de la place financière de Paris doit et ne peut avoir d'effet que si elle dépasse les clivages partisans.

C'est la raison pour laquelle vendredi dernier, j'ai annoncé toute une série de mesures que certains ont sans doute eu le loisir de constater et dont vous avez en prendre connaissance et que j'ai choisi de le faire, m'inscrivant dans la continuité d'une action qui avait été engagée par mes prédécesseurs avec Madame le maire de Paris, Anne HIDALGO, avec Monsieur le Président de la métropole, Patrick OLLIER, qui est présent et que je salue et avec Madame la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, Valérie PÉCRESSE.

Il ne peut y avoir de politique d'attractivité de notre territoire, de la capitale, de la région Île-de-France et, en vérité, de l'ensemble du pays que si nous savons dépasser les clivages partisans et je remercie l'ensemble de ceux qui ont compris qu'il en allait de l'intérêt général et qui se sont joints à cette démarche.

En ayant aussi conscience que développer l'attractivité de la place de Paris exige une vision globale et exige de dépasser les seuls aspects du coût ou de la fiscalité, même si, bien entendu, les questions de coût – de coût du travail notamment – et de fiscalité sont sérieuses et doivent obtenir des réponses, voire des solutions.

La question de l'attractivité, c'est une question de coût du travail, c'est une question de droit du travail, c'est aussi une question de qualité de vie, de capacité à scolariser ses enfants dans de bonnes conditions ; c'est aussi l'assurance que l'on pourra être branché rapidement et dans les meilleures conditions sur l'ensemble des places productives du monde, sur l'ensemble des places financières. C'est donc au fond quelque chose qui a à voir avec une qualité de vie, une culture, une façon d'être.

S'installer, vivre et travailler à Paris, ça n'est pas exactement la même chose que s'installer, vivre et travailler à Londres ou à Francfort. Ça n'est pas non plus la même chose de manger à Londres, à Paris ou à Francfort, de sortir à Londres, à Paris ou à Francfort, de se soigner à Paris, à Londres ou à Francfort.

Mais pourtant, tous ces éléments, entrent en ligne de compte et il faut donc penser à tout cela et nous penserons à tout cela. Enfin la dernière condition que nous nous sommes fixée dans notre action, c'est d'arrêter de penser que l'on partirait de zéro à chaque fois et que dès qu'un nouveau gouvernement serait nommé, il trouverait une situation presque vierge dans laquelle il devrait évidemment inscrire de nouveaux pas de géant pour enfin avancer. Nous ne partons pas de rien, ni dans nos atouts ni dans les éventuelles fragilités que nous avons encore et qu'il nous faudrait corriger.

Alors, un mot sur nos atouts parce qu'ils sont réels et parce qu'ils sont importants. C'est à la fois la conjonction d'un système de formation qui, pour l'ensemble des métiers qui vous intéressent, n'a plus à faire ses preuves, a démontré qu'il était capable de fournir en bonne quantité et en excellent niveau des hommes et des femmes compétents, formés qualifiés qui d'ailleurs, souvent, partent ensuite de France pour aller travailler ailleurs mais qui sont tout à fait prêts à y rester ou tout à fait prêts à y revenir et qui sont tout à fait prêts à participer à cette question de l'attractivité et à ce défi de l'attractivité.

C'est ensuite un écosystème complet qui se prête au développement de la place financière de Paris avec des régulateurs, avec des infrastructures, avec un bon branchement sur le monde

économique et sur les sphères de production. Nous ne sommes pas simplement à Paris un centre financier, nous pouvons devenir un centre financier plus puissant mais nous sommes aussi une capitale économique, nous sommes aussi une capitale productive et il faut évidemment le rappeler.

Je pourrais citer tous les atouts non financiers qui sont ceux de notre pays mais ce serait très long et vous avez faim. Donc je voudrais simplement passer sur ces sujets d'atouts pour développer rapidement, je vous le garantis, l'ensemble des mesures sur lesquelles nous nous sommes engagés et dont la mise en œuvre nous paraît permettre d'envisager avec confiance le développement de l'attractivité de la place financière de Paris en ayant encore un mot parce qu'il est possible que les Français, les Françaises ne saisissent pas spontanément l'enjeu qui s'attache au développement de l'attractivité de la place financière de Paris et, finalement, pensent qu'en développant l'attractivité financière, le gouvernement parlerait simplement aux financiers.

J'ai la conviction – et je pense qu'elle est partagée à ces tables – que développer l'attractivité financière de notre pays, c'est développer l'attractivité économique, c'est participer au développement économique de notre pays, c'est créer de la richesse, c'est créer des emplois, c'est créer quelque chose dont chacun bénéficiera. Et je ne veux pas, sur cette question de l'attractivité, opposer la sphère financière qui a ses codes, qui a ses règles, qui a ses fonctionnements, qui a ses caractéristiques et le reste de l'économie qui bénéficie évidemment du développement de cette attractivité et du développement de la présence à Paris d'activités financières.

Alors, pour développer cette attractivité, eh bien nous nous sommes engagés sur un chemin qui est un chemin fiscal, qui est un chemin juridique, notamment en matière de droit du travail, et qui est chemin de traverse ou, plus exactement, un chemin transversal.

S'agissant du volet fiscal, je l'ai dit, nous envisageons, enfin nous allons supprimer la dernière tranche de la taxe sur les salaires afin de réduire le coût du travail sur les emplois les plus qualifiés ; nous allons supprimer l'extension de l'assiette sur les opérations infraquotidiennes de la taxe, de la TTF française qui avait été votée probablement un peu rapidement, contre l'avis du gouvernement d'ailleurs, l'année dernière, au début de l'année même ; nous allons mettre en œuvre, dans un calendrier rapide et resserré, à la fois la suppression de l'impôt sur la fortune pour le transformer en impôt sur la fortune immobilière qui permettra de libérer ceux qui investissent dans les entreprises et font circuler le capital de cette taxation et un prélèvement fiscal unique sur les revenus du capital et les plus-values avec un objectif de prélèvement unique, forfaitaire unique de l'ordre de 30 % ; une baisse de l'impôt sur les sociétés avec une trajectoire qui nous emmènera jusqu'en 2022 et qui nous permettra d'atteindre un taux de 25 % en 2022.

Ces mesures, elles seront inscrites dans la loi de finances, pour certaines, dans la loi de finances qui s'appliquera dès 2018, pour d'autres, dans un projet de programmation des finances qui sera voté à la fin de l'année 2017 et qui donnera à l'ensemble des acteurs – et j'insiste sur ce point car je sais qu'il est essentiel – une visibilité, une lisibilité sur le chemin qui sera le nôtre dans les années qui viennent. Encore plus que le montant des impôts, encore plus que le montant des taux, la volatilité, l'instabilité, l'imprévisibilité des dispositions fiscales constitue un handicap que nous devons corriger, ce sera l'objet de ce projet de loi qui sera voté à la fin de l'année. Il vous permettra et il permettra à l'ensemble des acteurs économiques, pas simplement aux acteurs financiers, à l'ensemble des acteurs économiques, de voir donc de prévoir donc de prendre des décisions éclairées et donc de prendre des décisions éclairées qui iront dans le sens d'une installation chez nous.

Au-delà de ces dispositions fiscales qui sont importantes et qui seront précisées très, très, très prochainement, un volet travail car il nous a semblé essentiel de clarifier, simplifier à certains égards le droit du travail français qui était devenu complexe et qui, à force de complexité, avait perdu son objectif d'origine qui était d'organiser le dialogue dans l'entreprise, dans la branche, de protéger les salariés. À force de complexité, il ne protégeait plus et il empêchait même la fluidité des relations du travail, il était devenu plus qu'un atout, il doit être à certains égards un handicap avec un certain nombre de mesures spécifiques pour le secteur financier et notamment l'exclusion du bonus différé de certains salariés du secteur financier de l'assiette de calcul des indemnités de licenciement. J'ai eu l'occasion d'expliquer la portée de cet engagement.

Enfin un dernier volet, au-delà de la réforme du droit du travail qui prendra toute son ampleur avant la fin de l'été – je le dis parce que le président de la République s'est engagé pendant sa campagne présidentielle à modifier le droit du travail et il s'est engagé non seulement sur un objectif, mais il s'est engagé aussi sur une méthode. Cette méthode, c'est le recours aux ordonnances. Nous publierons les ordonnances qui modifient le code du travail avant la fin de l'été. Mesdames et Messieurs, cette année, de façon exceptionnelle, la fin de l'été est fixée le 21 septembre et il se passera donc ce qui doit passer avant la fin de l'été, c'est-à-dire la publication d'ordonnances avant le 21 septembre.

Un mot si vous le voulez bien sur des mesures qui ne sont pas spécifiquement ni fiscales ni relatives au droit du travail mais qui sont néanmoins importantes, que j'évoquais tout à l'heure. En bonne intelligence avec la région Île-de-France qui est compétente en ce domaine, l'État va engager une réflexion et mettre en place un plan d'action pour développer des lycées internationaux, trois ouvertures de lycées internationaux en Île-de-France et des sections internationales, en plus des mesures décidées par le gouvernement en matière de développement de l'enseignement des langues, de classes bilangues dans les collèges.

Les langues étrangères n'ont pas toujours été le fort de notre pays, vous avez pu en avoir une illustration il y a quelques minutes. Je parle pour moi, Gérard. Mais il ne s'agit pas seulement, avec cette disposition et avec ces mesures, de permettre aux jeunes Français de maîtriser les langues étrangères, il s'agit de faire en sorte que ceux d'entre vous qui font le choix de venir étudier en France puissent offrir à leurs enfants un enseignement de qualité – et l'enseignement français est de qualité – qui leur permette ensuite de repartir dans des endroits où il n'y aurait plus nécessairement d'enseignement en français et donc de pouvoir s'installer, de pouvoir offrir à leurs enfants une éducation qui leur convient.

Ce n'est pas du tout un petit sujet, c'est même un sujet essentiel. J'ai même à certains égards tendance à penser qu'il est plus important que les sujets de fiscalité car, quel que soit le poste qu'on occupe dans le monde de la finance, quel que soit l'attachement qu'on a aux actifs qu'on peut gérer, on a souvent des actifs tout près de soi – ses enfants – qui sont regardés avec encore plus d'attention et encore plus d'importance que les actifs financiers et c'est heureux et c'est tant mieux et c'est comme ça partout.

Un mot... Il y a quelqu'un qui est papa là-bas ou maman. Un mot pour dire que nous développerons aussi un certain nombre de mesures pour développer l'attractivité de la place juridique de Paris. Un bon dispositif qui permet d'accueillir un système financier, ce sont évidemment de bons régulateurs, c'est aussi une capacité à trancher les litiges de façon opérationnelle et rapide. En nous inspirant d'un certain nombre de recommandations formulées récemment, nous essaierons de développer et de spécialiser une des chambres de la cour d'appel de Paris, de créer une chambre spécialisée de la cour d'appel de Paris pour faire en sorte que les questions relatives à toutes ces questions de droit, à tous ces différends qui peuvent émerger soient réglés dans de meilleures conditions et de délais et encore d'expertise.

Un mot pour dire que notre objectif, c'est, dans toute la mesure du possible, d'éliminer la surtransposition des directives européennes qui est une spécialité bien française, qui peut d'ailleurs parfois se justifier. Après tout, ne critiquons pas ce qui a été fait. Il y a parfois des moments où la surtransposition peut avoir un intérêt mais enfin il ne faut pas que ça devienne une règle. Notre objectif, c'est de faire en sorte d'essayer de revenir à la norme commune européenne, c'est-à-dire au fond à celle qui dicte les conditions dans lesquelles la concurrence peut être effectuée et après tout, être en concurrence avec les autres places financières sans alourdir la tâche n'est pas forcément une mauvaise idée.

Enfin un mot sur un certain nombre de projets relatifs aux transports car, là encore, la connexion avec les autres places mondiales a une importance. Vous connaissez tous le projet indispensable de Charles-de-GAULLE Express à tous égards indispensable. Nous nous réjouissons de son avancée et nous ferons en sorte qu'il puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

Au total, Mesdames et Messieurs, je voudrais insister sur le fait que la politique que je viens d'exposer à la fois trop longuement et trop brièvement, on ne peut pas s'arrêter simplement des annonces à des mesures. Lorsqu'on veut transformer la réalité – c'est vrai dans des entreprises, c'est vrai dans des collectivités territoriales, c'est vrai dans un État –, il faut agir avec constance et avec cohérence. Le chemin sur lequel nous nous engageons, qui avait déjà été entrepris par un certain nombre de nos prédécesseurs, nous nous y engageons de façon résolue, c'est le chemin que nous a indiqué le président de la République. Pour arriver à bon port – c'est un marin qui vous le dit –, il ne faut pas perdre le cap.

Et donc nous allons agir avec constance, avec détermination pour faire en sorte que l'attractivité de la place financière de Paris soit renforcée, pour faire en sorte que les acteurs financiers français et non français viennent ou reviennent s'installer à Paris, pour faire en sorte de créer des emplois, de créer des richesses et de faire en sorte que Paris, l'Île-de-France et la France toute entière se porte mieux dans les années qui viennent. C'est un défi majeur pour nous, c'est un défi majeur pour vous et je voudrais vous dire que nous sommes déterminés à relever ce défi. Merci beaucoup.